

ANNONCES OFFICIELLES - CÔTES-D'ARMOR

Annonces officielles

Sur bretagne-marchespublics.com, retrouvez les marchés publics et privés et les autres annonces sur regions-annonceslegales.com. Contact tél. 02 98 33 74 44 - E-mail : annonceslegales@viamedia-publicite.com. Conformément à l'arrêté du 14 décembre 2023 (NOR : MICE2332581A), le tarif de référence des annonces judiciaires et légales pour l'année 2024 (article 1) est fixé à 0,183 € HT le caractère pour les départements du Finistère, des Côtes-d'Armor, du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine. Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale actulegales.fr conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012.

LEGALES ET JUDICIAIRES

Enquêtes publiques

ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative à l'élaboration du Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) du Site patrimonial remarquable (SPR) de Lannion

Par arrêté n° 24/146, le président de Lannion-Trégor Communauté a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) du Site patrimonial remarquable (SPR) de Lannion.

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine du site patrimonial remarquable de Lannion pour une durée de 33 jours consécutifs, du lundi 16/09/2024, à 9 h, au vendredi 18/10/2024, à 17 h.

Le dossier soumis à enquête publique comprend les pièces prévues à l'article R.123-8 du Code de l'environnement : la notice de présentation, les pièces du projet de PVAP ; l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale après examen au cas par cas, l'avis de la Commission régionale de l'architecture et du patrimoine (CRPA) ; les avis des personnes publiques associées.

M. Raymond Le Goff a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du tribunal administratif de Rennes en date du 03/07/2024.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Lannion, place Général-Leclerc, 22303 Lannion.

Les pièces du dossier en version papier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public en mairie de Lannion, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h ; samedi, de 9 h à 12 h.

Le dossier sera également disponible sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté à l'adresse suivante, <https://www.lannion-tregor.com/> ainsi que sur le site de la mairie de Lannion, à l'adresse <https://www.lannion.bzh/>

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations :

- Sur le registre d'enquête à la mairie de Lannion.

- Par courrier à l'attention du commissaire enquêteur, en mairie de Lannion, place Général-Leclerc, 22303 Lannion.

Les courriers reçus seront annexés au registre d'enquête publique disponible à l'hôtel de ville de Lannion : par voie électronique à l'attention du commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête publique, à l'adresse suivante, spr.lannion@lannion-tregor.com

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, en mairie de Lannion, aux dates et heures suivantes : lundi 16/09/2024, de 9 h à 12 h ; mardi 24/09/2024, de 14 h à 17 h ; samedi 05/10/2024, de 9 h à 12 h ; jeudi 10/10/2024, de 9 h à 12 h ; vendredi 18/10/2024, de 14 h à 17 h.

À l'expiration du délai de l'enquête, les registres d'enquête seront mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Après clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de huit jours, le président de Lannion-Trégor Communauté, et lui remettra un procès-verbal de synthèse où seront consignées les observations écrites et orales. Le président de Lannion-Trégor Communauté disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au président de Lannion-Trégor Communauté, ou son représentant, le dossier de l'enquête accompagné du registre, des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Simultanément, il transmettra une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Rennes.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège de Lannion-Trégor Communauté, à Lannion, en mairie de Lannion et en sous-préfecture de Lannion, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera publiée (pendant une durée d'un an) sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté, à l'adresse suivante : <https://www.lannion-tregor.com/>

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans les journaux locaux.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier d'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la 1^{ère} insertion et au cours de l'enquête pour la 2^{ème} insertion.

Cet avis sera publié par voie d'affiches au siège de Lannion-Trégor Communauté, à la mairie de Lannion et en différents endroits de la commune.

L'avis sera également publié sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté à l'adresse suivante : <https://www.lannion-tregor.com/>

À l'issue de l'enquête publique et en application de l'article R.153-43 du Code de l'urbanisme, le conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté sera chargé d'approuver le plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine de Lannion dont le dossier sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.

Print-06-24-CA



L'ASSURANCE DE TOUCHER

562 000 LECTEURS*

*EN 22, 29 & 56

Votre annonce dans

Le Télégramme

1 - RÉDIGEZ VOTRE ANNONCE

Forfait 15 mots, en majuscules, à raison d'un mot par case. N'oubliez pas d'indiquer votre numéro de téléphone (1 mot)

Mots supplémentaires éventuels (voir tarifs)

--	--	--	--	--

2 - COCHEZ LA FORMULE CHOISIE | Forfait 15 mots

➔ *Auto - Immo - Divers*

OFFRES ESTIVALES

FINISTÈRE - CÔTES D'ARMOR - MORBIHAN

50€ les 6 parutions
sous 15 jours
Mot supplémentaire 5,00€

60€ les 8 parutions
sous 20 jours
Mot supplémentaire 6,00€

FINISTÈRE

55€ les 8 parutions
sous 20 jours
Mot supplémentaire 5,50€

65€ les 10 parutions
sous 1 mois
Mot supplémentaire 6,50€

CÔTES D'ARMOR

9€ 1 parution
Mot supplémentaire 0,90€

17€ les 3 parutions
sous 7 jours
Mot supplémentaire 1,70€

CÔTES D'ARMOR + MORBIHAN

15€ 1 parution
Mot supplémentaire 1,50€

25€ les 3 parutions
sous 7 jours
Mot supplémentaire 2,50€

➔ *EMPLOI*

Votre demande d'emploi pour **20€** les 3 parutions*
Mot supplémentaire 2,00€

* Une parution par semaine dans les pages Emploi

3 - VOS DATES DE PARUTION

Délai de parution : 2 jours après réception de votre grille

1 ^{ère} parution	2 ^{ème} parution	3 ^{ème} parution	4 ^{ème} parution	5 ^{ème} parution	6 ^{ème} parution	7 ^{ème} parution	8 ^{ème} parution
---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------

4 - VOS COORDONNÉES

Nom : Prénom : Adresse :
CP : Ville :
Téléphone : E-Mail : @

5 - VOTRE RÈGLEMENT

Formule choisie : €
Encadrement annonce dans le Télégramme + 20% : €
Photo 6 € : €
Domiciliation* option « écrire au Télégramme qui transmettra » 18 € : €
* OBLIGATOIRE POUR LES ANNONCES RENCONTRES, CES ANNONCES NE SONT PAS PRISES PAR TÉLÉPHONE
TOTAL : €

Par chèque à l'ordre de Viamedia

Par carte bleue :

Une conseillère vous appellera pour que vous puissiez donner vos coordonnées bancaires

Contactez-nous par téléphone

0 800 879 925 (Appel gratuit)
Règlement par carte bancaire
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30

Contactez-nous par courrier

Viamedia / Le Télégramme - Service Petites annonces
10, quai Armand Considère (port de commerce)
CS 92 919 - 29229 Brest cedex

Contactez-nous par courriel

petites-annonces @ letelegramme.fr
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les informations vous concernant auprès du "Télégramme", BP 243 - 29205 MORLAIX Cedex.

ANNONCES RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS



Le portail
des marchés
publics
en Bretagne

viamedia 02 98 33 74 44
www.bretagne-marchespublics.com